

**2026 DAC 86** Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2025 DAC 472 en date des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 ;

Vu la convention en date du 23 décembre 2025 relative à l'attribution d'un acompte de 37.500 euros au titre de l'année 2026 à l'association L'Onde et Cybèle approuvée par délibération 2025 DAC 472 des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel monsieur Le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à quatre associations parisiennes organisant des manifestations culturelles et lui demande l'autorisation de signer l'avenant à convention correspondant,

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florian Sitbon, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit Jazz, 19, rue des Frigos 75013 Paris, pour l'organisation de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés en 2026.  
Paris Asso 19634 - 2026\_05907  
Numéro SIRET 44066984400019

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Slam Productions, 103, rue Julien Lacroix 75020 Paris, pour l'organisation du Grand Poetry Slam en 2026.  
Paris Asso 14807 - 2026\_02617  
Numéro SIRET 42865550000034

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Fonds social juif unifié - FSJU, 39, rue Broca 75005 Paris, pour l'organisation de la 21e édition du Festival des cultures juives en 2026. Paris Asso 21083 - 2026\_04875  
Numéro SIRET 77567220700153

Article 4 : La subvention attribuée à l'association L'Onde et Cybèle, 6, rue Duc 75018 Paris, pour l'organisation du festival Rhizomes et des Balades Extraordinaires en 2026 est fixée à 80.000 euros, dont 30 000 euros sont délégués à la DAC par la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, soit un complément de 42.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé.  
Paris Asso 10887 - 2026\_05292/ 2026\_05300  
Numéro SIRET 47756752300022

Article 5 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer le premier avenant à la convention avec l'association L'Onde et Cybèle joint à la présente délibération.

Article 6 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 82.500 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.